



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 01040

Numéro SIREN : 377 925 300

Nom ou dénomination : E.MMO AQUITAINE

Ce dépôt a été enregistré le 23/06/2014 sous le numéro de dépôt 10474

3081040

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DES MEMBRES DU
CONSEIL DE SURVEILLANCE
EN DATE 19 MAI 2014**

Le présent procès-verbal a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 23 JUN 2014

sous le N°...10474.....

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue ce jour, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège de la CEAPC, 61, rue du Château d'Eau 33076 BORDEAUX CEDEX en vue de :

- Renouveler le mandat du président du Conseil de Surveillance,
- Nommer le vice-président du Conseil de Surveillance,
- Renouveler le mandat d'un membre du Directoire.

Sont présents :

- Monsieur Pierre DECAMPS,
- Monsieur Roland BEGUET,
- Monsieur Jean-Michel LARRONDE,

Monsieur Pierre DECAMPS préside la séance

Le président constate que tous les membres du Conseil étant présents, celui-ci peut valablement délibérer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance ont, à l'unanimité, pris les décisions suivantes :

Renouvellement du mandat du Président du Conseil de Surveillance

Le mandat de Monsieur Pierre DECAMPS en qualité de président du Conseil de Surveillance est renouvelé pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Monsieur Pierre DECAMPS déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Monsieur Pierre DECAMPS ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance.

Il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Nomination du Vice-Président du Conseil de Surveillance

Suite à la démission de Monsieur Benoit MAISTRE, de sa fonction de Vice-Président du Conseil de Surveillance à effet du 18 mars 2014, Monsieur Roland BEGUET est désigné en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale des

actionnaires à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Vice-Président est chargé en cas d'empêchement du Président de convoquer le conseil et d'en diriger les débats.

Monsieur Roland BEGUET déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Monsieur Roland BEGUET ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Vice-Président du Conseil de Surveillance.

Il sera remboursé, sur justificatifs, de ses frais de déplacement et de représentation.

Renouvellement du mandat d'un membre du Directoire

Le Conseil de Surveillance, constatant que le mandat en qualité de membre du Directoire de Monsieur Guy BERNARD vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Conseil de Surveillance.

Pierre DECAMPS



Roland BEGUET



Jean-Michel LARRONDE



Le 23 JUIN 2014

sous le N° 10474

E.MMO AQUITAINE

**SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 15 943 038 EUROS**

Siège social : 21, Cours du Maréchal Foch

33000 BORDEAUX

NUMERO 377 925 300 RCS BORDEAUX

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 19 MAI 2014 PROCES VERBAL

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai, à 9 heures, les associés de la SA E.MMO AQUITAINE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 61 Rue du Château d'eau à BORDEAUX (33076), sur convocation faite par le Président du Directoire suivant lettre en date du 2 mai 2014.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES, propriétaire de 1 158 873 parts, représentée par Monsieur Pierre DECAMPS
- Monsieur Pierre DECAMPS, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Roland BEGUET, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Jean-Michel LARRONDE, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Nicolas LLORENS, propriétaire de 1 part,
- Monsieur Guy BERNARD, propriétaire de 1 part,

Est absent :

Monsieur Benoit MAISTRE, propriétaire de 1 part,

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels plus du cinquième des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et en conséquence peut valablement délibérer.

Assiste également à la réunion :

Madame Sabine DUMAS, Commissaire aux Comptes.

Monsieur Pierre DECAMPS préside la séance.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- Une copie des lettres de convocations,
- Le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2013,
- Les comptes annuels,
- Le texte des Résolutions proposées à l'Assemblée, et tout autre document requis,

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des membres, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration, et reconnaît la validité de la convocation.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée et convoquée à ce jour, heure et lieu, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2013,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice 2013,
- Affectation du résultat de l'exercice 2013,
- Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre DECAMPS, membre du Conseil de Surveillance,
- Démission de Monsieur Jean-François DELRIEU, membre du Conseil de Surveillance,
- Démission de Monsieur Benoît MAISTRE, vice-président du Conseil de Surveillance,
- Nomination d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses,

Après exposé de ces documents, il déclare la discussion générale ouverte.

Après échange d'observations, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion par le Directoire, approuve les comptes annuels clos au 31 décembre 2013, les rapports du Commissaire aux Comptes ainsi que les opérations traduites dans lesdits comptes et rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013, soit 855 016 € au compte « Report à Nouveau ».

L'Assemblée Générale des Associés prend acte que la société n'a distribué aucun dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés renouvelle le mandat de Monsieur Pierre DECAMPS en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une période de 5 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés prend acte de la démission de Monsieur Jean François DELRIEU de sa fonction de membre du Conseil de Surveillance à effet du 4 février 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés prend acte de la démission de Monsieur Benoit MAISTRE de sa fonction de vice-président du Conseil de Surveillance à effet du 28 mars 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés nomme, à compter de ce jour, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de 5 ans, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

Monsieur Jean Michel LARRONDE demeurant 24, Rue Gabriel Léglise 33200 BORDEAUX.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présents à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité requises auprès du Centre de Formalité des Entreprises et du Greffe du Tribunal de Commerce du siège social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président ainsi que tous les associés, après lecture.

CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES



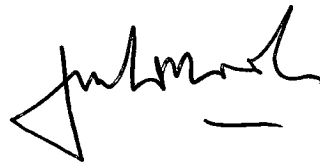
Monsieur Pierre DECAMPS



Monsieur Roland BEGUET



Monsieur Jean-Michel LARRONDE



Monsieur Nicolas LLORENS



Monsieur Guy BERNARD

